

AR Prefecture

082-218200624-20251113-2025_11D02-DE
Reçu le 14/11/2025

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2025

Absents :

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
17	13

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : FILHES Benjamin, COSTES Anthéa, LOFERNE Pascal, LE THOMAS Christine, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien, GUTIERREZ Marie-José, DUBEROS Alain, SOUREIL Francis, LABORIE Caroline, PUVIS Augustin, BADUEL Françoise,

Excusés : SABATIER Nicolas pouvoir à REY Christiane, PEYRANNE Christelle pouvoir à LE THOMAS Christine, BERGER Aurélie pouvoir à LABORIE Caroline, QUILLET Lionel pouvoir à BADUEL Françoise

Absents :

Date de la convocation

05/11/2025

Délibération N°2025_11D02 – AJOUT D'UN TARIF CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que malgré la mise en place du nouveau logiciel, la souplesse laissée aux parents pour les inscriptions et les annulations, les différents messages de rappel à l'attention des familles, il reste encore des enfants non-inscrits à la cantine. Ceci perturbe l'organisation logistique et matérielle de la cantine.

Aussi, elle propose d'instaurer un tarif cantine à appliquer aux familles dont les enfants ne seraient pas inscrits à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Rappel des tarifs actuels appliqués :

- Enfants : 2,50 €
- Enfants hors commune : 3,00 €
- Adultes : 3,70 €
- Agent de la collectivité : 3,00 €

Ajout d'un tarif applicable au 1^{er} janvier 2026 :

- Enfants non-inscrits : 4,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le tarif proposé applicable au 1^{er} janvier 2026
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouveau tarif

Certifié conforme au registre des délibérations

FINHAN, le 13 novembre 2025

Le Maire

Christiane REY

Certifie exécutoire le :Et publié ou notifié le :

